



Marie dans la liturgie.
Actualité de *Marialis Cultus*, Médiaspaul, 2012

[Commander](#)

LES FÊTES MARIALES DEPUIS 1970

Jean Évenou,
ancien directeur de la Revue *La Maison Dieu*

La Constitution *Sacrosanctum Concilium*, adoptée par le concile Vatican II le 4 décembre 1963 à la presque unanimité (2147 voix contre 4), avait pour but de veiller « à la restauration et au progrès de la liturgie^[1]. » Dès le 13 janvier 1964, Paul VI allait sans plus tarder confier la mise en œuvre de la réforme à un organisme connu depuis par le premier mot de son titre, le « Consilium ». Celui-ci allait s'organiser en une quarantaine de groupes de travail, qui n'allaient pas chômer : il ne se passerait pas plus de cinq ans avant que soient publiés le nouveau calendrier général et le nouveau Missel romain.

La communication qui m'a été demandée porte sur les fêtes mariales aujourd'hui : continuité et développement. Mais auparavant, je dois dire que les fêtes mariales ne constituent pas, loin de là, toutes les formes du culte marial. Rien qu'à parcourir le Missel actuel, il faudrait parler des messes du Commun de la Vierge Marie, nombreuses et variées, il faudrait plus encore inventorier la place de la Vierge Marie dans la célébration des mystères du Seigneur, auxquels elle est associée d'une manière unique. Ce que l'Église célèbre dans sa liturgie, ce sont les mystères de la Rédemption :

Elle déploie tout le mystère du Christ pendant le cycle de l'année, de l'Incarnation et la Nativité jusqu'à l'Ascension, jusqu'au jour de la Pentecôte, et jusqu'à l'attente de la bienheureuse espérance et de l'avènement du Seigneur.

Mais la Constitution a soin d'ajouter aussitôt :

En célébrant ce cycle annuel des mystères du Christ, la sainte Église vénère avec un particulier amour la bienheureuse Marie, mère de Dieu, qui est unie à son Fils dans l'œuvre salutaire par un lien indissoluble^[2].

Avant même l'établissement d'une fête mariale, le canon de la messe romaine nommait en tête de la phalange des saints « en premier lieu la bienheureuse Marie toujours Vierge, Mère de notre Dieu et Seigneur, Jésus Christ » : au cœur de l'action eucharistique, elle avait la première place. Je laisse à d'autres le soin d'exposer la place que tient la Vierge Marie dans la liturgie de l'Église au temps des annonces et à celui de la Nativité en particulier. Je me contenterai, pour ma part, des fêtes mariales, en recherchant en quoi elles manifestent la restauration et le progrès de la liturgie, demandés par le Concile, et cela en trois domaines : premièrement, le calendrier ; deuxièmement, le formulaire des messes ; troisièmement, le lectionnaire.

Le calendrier

Le calendrier constitue la base de l'organisation du Missel. Les principes de révision se trouvent dans *Sacrosanctum Concilium* au chapitre V, « L'année liturgique^[3] ». Le groupe de travail, le premier de tous, n'élabora pas moins de dix-sept schémas, entre février 1965 et décembre 1967. Il avait à sa disposition un important dossier de la commission établie par Pie XII, intitulé *Memoria sulla riforma liturgica*, auquel s'ajoutèrent quatre suppléments, soit au total 788 pages. Dossier plus exhaustif que critique, plus dévotionnel que traditionnel. La seule page 121 du Dictionnaire des fêtes énumère : Notre-Dame de Fatima, une fête mariale mensuelle, Notre-Dame de Guadalupe, *Maria Hodigitria*, la Médaille miraculeuse, le Cœur immaculé de Marie, Notre-Dame de Lourdes, Marie Mère du Bon Conseil, et tout à l'avenant. Quelle base

allait prendre le groupe de travail ? Le calendrier du Missel de saint Pie V ? Il contenait seulement sept fêtes : la Purification, l'Annonciation, la Visitation, la Dédicace de Sainte-Marie-aux-Neiges, l'Assomption, la Nativité, la Conception. Ou bien le calendrier d'avant le Concile, celui réglé par le Code des Rubriques de 1960 ? En l'espace de moins de quatre siècles, le nombre des fêtes mariales a plus que doublé, et à une vitesse de plus en plus grande : une au xvi^e siècle, deux au xvii^e, trois au xviii^e, une au xix^e, cinq au xx^e. Pragmatiquement, la base de départ retenue fut celle du dernier calendrier publié, en 1962 : il comprenait trois fêtes de 1^{ère} classe (Annonciation, Assomption, Immaculée Conception), neuf fêtes de 2^e classe (Sainte Famille, Purification, Marie Reine, Visitation, Cœur Immaculé, Nativité, Sept Douleurs de septembre, Rosaire, Maternité), quatre fêtes de 3^e classe (Notre-Dame de Lourdes, Dédicace de Sainte-Marie-aux-Neiges, Saint Nom de Marie, Présentation de Marie) et trois commémoraisons (les Sept Douleurs au temps de la Passion, Notre-Dame du Mont Carmel, Notre-Dame de la Merci). Au total dix-neuf célébrations d'inégale importance.

Le résultat des travaux de révision n'a pas été un bouleversement, ni un retour en arrière excessif : la fête de la Maternité a été remplacée par la solennité de Sainte Marie, Mère de Dieu ; celle du Saint Nom de Marie, établie en 1684, en souvenir de la victoire sur les Turcs à Vienne l'année précédente, a été estimée un simple doublet du 8 septembre ; la fête de Notre-Dame de la Merci, inscrite au calendrier en 1696, est laissée à l'Ordre de la Merci. Mais il faut prendre garde qu'un rééquilibrage s'est produit au bénéfice des fêtes en rapport plus direct avec les mystères du Christ : trois de ces fêtes sont devenues, ou redevenues, des fêtes du Seigneur, cinq ont vu leur titre modifié, cinq ont changé de date. Il reste trois solennités (1^{er} janvier, 15 août, 8 décembre), deux fêtes (31 mai, 8 septembre), quatre mémoires obligatoires et quatre mémoires facultatives.

Plutôt que de suivre l'ordre du calendrier, je présenterai les fêtes selon leur ordre de préséance. Et d'abord trois fêtes du Seigneur : la Présentation au Temple, l'Annonciation et la fête moderne de la Sainte Famille.

Les fêtes du Seigneur

La fête du 2 février, la Présentation du Seigneur, fait partie de quatre fêtes venues d'Orient dans la seconde partie du vii^e siècle, en vagues successives, mais rapprochées. À la fin de ce siècle, le pape Serge I^{er} (687-701), d'origine syrienne, décide de faire précéder la messe de ces quatre fêtes par une procession qui, partant de l'église Saint-Adrien au Forum, se dirigerait vers Sainte-Marie Majeure. L'alliage procession et basilique Sainte-Marie ne pouvait manquer de donner un caractère marial à ces fêtes, au point qu'au Moyen Âge en France on les appelait les quatre Notre-Dame. Cependant, le *Liber Pontificalis* qui rapporte la décision du pape, distingue bien chacune des fêtes : « Il établit qu'aux jours de l'Annonciation du Seigneur, de la Dormition et de la Nativité de la Sainte Mère de Dieu et toujours Vierge Marie, et de la Saint-Siméon, que les Grecs appellent *Ypapantè*, la litanie sortirait de Saint-Adrien et que le peuple se rendrait à Sainte-Marie^[4]. » Il s'agit bien, pour la dernière de ces fêtes, l'*Ypapantè* (Rencontre), de la fête de la Présentation de Jésus au Temple. Cette fête se célébrait à Jérusalem le quarantième jour après l'Épiphanie avec une très grande solennité, comme le rapporte avec enthousiasme Éthérie, qui y participa entre 381 et 384. La fête n'a pas encore de nom, mais c'est évidemment une fête du Seigneur. Quand elle parvint à Rome, on choisit le 2 février, quarante jours après la fête romaine de Noël et on lui garda son nom grec (*Ypapantè*) c'est-à-dire, comme le précise le *Typicon* de la Grande Église de Constantinople, « la Rencontre de notre grand Dieu et Sauveur Jésus Christ, lorsque le juste Syméon le reçut dans ses bras ». Fête du Seigneur, mais où Marie a sa place, dans l'évangile, et dans les antiennes qui accompagnaient la procession. Vers le milieu du viii^e siècle, en pays francs, on mit l'accent sur le début de l'évangile (« Quand arriva le jour fixé pour la purification de Marie ») et la fête prit le nom de Purification de Sainte Marie, appellation qui finit par l'emporter. Et c'est en France que la fête retrouva son sens premier : le calendrier de Paris de 1680 donne au 2 février un titre double : Présentation du Seigneur et Purification de la bienheureuse Vierge Marie. Le calendrier romain de 1969 a adopté le titre parisien, en ne retenant que sa première partie.

La fête du 25 mars est également une fête du Seigneur, venue d'Orient à Rome dans la seconde moitié du vii^e siècle sous le titre d'Annonciation du Seigneur (*Adnuntiationis Domini*). Dès le siècle suivant,

on trouve *Adnuntiatio Sanctae Mariae*, mais le premier titre ne disparaît pas : le Missel du Latran du xiii^e siècle, l'*Ordinarium* dominicain de la même époque et même *La Légende dorée* de Jacques de Voragine ont : *Annuntiatio Dominica*. C'est le titre repris dans le calendrier parisien de 1680. Et c'est le titre que restitue le calendrier romain de 1969 : il n'en reste pas moins que Marie garde une place centrale dans le mystère de l'Incarnation en la fête de l'Annonciation.

La fête de la Sainte Famille de Jésus, Marie et Joseph, elle, est moderne, issue d'un courant dévotionnel qui a pris son essor au xvii^e siècle. Son aboutissement liturgique n'a pas été sans à-coup : c'est d'abord le bienheureux François de Montmorency-Laval, premier évêque de Québec, qui autorise puis étend la fête dans son diocèse en 1684 ; puis Léon XIII l'autorise en 1893 pour ceux qui la demandent, saint Pie X la supprime, mais Benoît XV l'autorise de nouveau et l'inscrit au calendrier romain en 1921. On a reproché à cette fête d'utiliser la liturgie comme un simple moyen éducatif. Sa place sur le calendrier était arbitraire : au Canada, c'était le troisième dimanche après Pâques, Léon XIII la met au troisième dimanche après l'Épiphanie, Benoît XV le dimanche dans l'octave de l'Épiphanie, le calendrier de Milan retient, encore maintenant, le quatrième dimanche de janvier. Aucune date ne s'imposait. Fallait-il maintenir cette fête ? Une messe votive aurait pu suffire. Le calendrier romain de 1969 a choisi de la maintenir, mais en la fixant au dimanche après Noël, ce qui paraît la date la mieux appropriée.

Les fêtes proprement mariales

Les solennités

Trois des fêtes mariales proprement dites sont des solennités : Sainte Marie, Mère de Dieu, l'Assomption et l'Immaculée Conception.

Le calendrier romain de 1969 commence l'année par une fête mariale, Sainte Marie, Mère de Dieu, le 1^{er} janvier. Ce n'est pas une innovation, mais plutôt une résurrection. Car il s'agit de la plus ancienne fête mariale de la liturgie romaine, la seule même au vi^e siècle et jusqu'au milieu du siècle suivant. Elle fut alors remplacée dans les titres par une messe de l'octave de Noël, doublée d'une autre messe destinée à détourner le peuple chrétien des fêtes païennes du nouvel an (*Prohibendum ab idolis*). Passée en pays francs, cette messe d'octave, dont l'évangile se réduit à un verset (Lc 2, 21), prit le nom de Circoncision du Seigneur, et cela jusqu'en 1960, où l'on revint au titre : Octave de la Nativité du Seigneur. Dans la liturgie papale, plus conservatrice, le 1^{er} janvier, célébré à l'ancien Panthéon devenu en 609 Sainte-Marie-aux-Martyrs, avait gardé le titre ancien et tout à fait exact : *Natale Sanctae Mariae*.

La restauration de la solennité du 1^{er} janvier rendait inutile son pâle reflet du 11 octobre, la Maternité de la Vierge Marie, fête instituée par Pie XI en 1931 pour commémorer le quinzième centenaire du concile d'Éphèse qui proclama solennellement la maternité divine de Marie. Pourquoi le 11 octobre ? Le Concile d'Éphèse se tint du 22 juin au 31 juillet 431. Mais Léon XIII ayant fait du mois d'octobre le mois du Rosaire, on s'était occupé de « garnir » chaque dimanche de ce mois d'une fête mariale : après le premier dimanche consacré au Rosaire, le deuxième célébrait la Maternité de Marie, le troisième sa Pureté, le quatrième son Patronage. La fête établie par Pie XI s'inscrivait dans cette perspective.

La solennité mariale du 1^{er} janvier a-t-elle bien pris racine ? Elle se trouve en occurrence avec le premier jour de l'an, du moins dans les régions du monde où s'est implanté le calendrier romain. Elle est en outre concurrencée par la journée mondiale de la Paix, décidée par Paul VI en 1968. La congrégation pour le Culte divin ne s'est pas fait faute de publier plusieurs années de rang un formulaire de messe pour cette journée mondiale de la Paix. Comment les simples fidèles pourraient-ils s'y retrouver ?

Dès le v^e siècle, aux alentours du Concile d'Éphèse, on célébrait le 15 août près de Jérusalem, au deuxième mille de Bethléem, Marie la *Théotokos*. Vers la fin du siècle, la célébration fut transférée à Gethsémani dans l'église du tombeau de Marie, et on l'appela la Dormition de Marie. C'est le titre qu'elle connut à Rome avant la fin du vii^e siècle, et qui devint au siècle suivant l'Assomption. La fête est demeurée la fête mariale par excellence, et si la procession voulue par le pape Serge n'existe plus à Rome, une autre a pris le relais en France, la procession du vœu de Louis XIII, qui, en 1638, consacra son royaume à Marie.

L'Immaculée Conception, le 8 décembre, est la troisième solennité mariale. La fête de la Conception de la Vierge Marie, liée par sa date à la fête de la Nativité, provient aussi de l'Orient. En Occident, elle

apparaît d'abord, semble-t-il, en Angleterre vers le ix^e siècle et son évolution est liée au lent et difficile développement de la doctrine de l'Immaculée Conception. Les Franciscains l'adoptèrent en 1263. C'est d'ailleurs un pape franciscain, Sixte IV, qui l'inscrivit en 1476 au calendrier de la ville de Rome. Inscrite au calendrier romain en 1566, la fête ne cessa de prendre de l'importance et devint en 1855 celle de l'Immaculée Conception, au lendemain de la proclamation dogmatique.

Les fêtes

À côté des solennités, deux fêtes sont retenues au calendrier de 1969, la Nativité de la Vierge Marie et la Visitation. La plus ancienne est la Nativité. Elle est liée à un site évangélique, la piscine probatique. La basilique construite à côté au v^e siècle, était, selon la tradition, sur l'emplacement de la maison d'Anne et de Joachim, et on la désignait comme « Sainte Marie, où elle est née ». La date représente sans doute l'anniversaire de la dédicace de la basilique (aujourd'hui basilique Sainte-Anne). La fête se répandit dans tout l'Orient et pénétra à Rome avant la fin du vii^e siècle, où nous avons vu le pape Serge la doter d'une procession. Très populaire au Moyen Âge, elle reçut même une octave en 1243, qui disparut devant une autre fête mariale en 1913.

La fête de la Visitation est plus tardive. Il faut même s'étonner que cette scène de l'évangile n'ait pas attiré plus tôt une fête liturgique. L'initiative en revient à saint Bonaventure qui l'établit en 1263 dans l'ordre franciscain, en la fixant au lendemain de l'octave de la Nativité de saint Jean, le 2 juillet. Urbain VI décida en 1399 de l'étendre à toute l'Église latine, mais ce fut son successeur Boniface IX qui promulgua son décret. Le but était d'obtenir par l'intercession de Marie la fin du grand schisme d'Occident, consommé en 1378. Il fallut cependant, à la fin de cette période agitée, une confirmation de Nicolas V en 1451, pour que la fête commence à se répandre : à Paris, elle se trouve placée en 1417 le 27 juin, soit pendant l'octave de la Nativité de saint Jean. Le calendrier romain de 1969 fait un pas de plus, en fixant la fête de la Visitation le 31 mai, soit entre l'Annonciation du Seigneur et la Nativité de saint Jean, conformément au récit évangélique.

Les mémoires

Les mémoires (quatre obligatoires, quatre facultatives) sont davantage d'ordre dévotionnel, avec un lien moins évident avec les mystères du Christ.

Dans l'ordre chronologique de leur apparition, il faut mettre en tête la Présentation de la Vierge Marie, mémoire du 21 novembre. Fête orientale au lendemain de la dédicace de Sainte-Marie-la-Neuve à Jérusalem, près du Temple, le 20 novembre 543, elle célèbre « l'Entrée de la Sainte Mère de Dieu au Temple », avec à l'appui le Protévangile de Jacques et autres récits apocryphes^[5]. Un chevalier français, Philippe de Mézières, de retour de Chypre, s'en fit le propagandiste en Occident au milieu du xiv^e siècle. À la demande du roi de France, Grégoire XI l'introduisit à la Cour d'Avignon en 1372 et elle passa au Bréviaire romain en 1550. Saint Pie V la supprima en 1568 pour ses relents apocryphes, mais Sixte-Quint la rétablit en 1585. Aux xvii^e et xviii^e siècles, l'École française de spiritualité en fit la fête de rénovation des promesses cléricales et des vœux de religion. Moins sévère que saint Pie V, Paul VI voulut la maintenir en 1969 : « En dehors de son élément apocryphe, elle offre la vertu d'un exemple remarquable et suit de vénérables traditions qui tiennent à cœur surtout aux Orientaux^[6].

Autre fête médiévale, celle de Notre-Dame des Douleurs. La dévotion aux douleurs de Marie, sept pour retenir un chiffre symbolique, née au xii^e siècle, entretenue par le *Stabat Mater* de Jacopone de Todi, propagée par les Cisterciens, puis par les Servites de Marie, connut un grand rayonnement en Occident au xiv^e et surtout au xv^e siècle. Une fête des Douleurs de Marie apparaît à Cologne en 1432, curieusement placée au temps pascal. C'était un contre-coup dévotionnel des guerres hussites. De là, la fête se répandit rapidement dans bien des diocèses, mais placée le vendredi après le dimanche de la Passion : c'est la fête de la Compassion de Marie, ou plus populairement de Notre-Dame de Pitié. Elle finit par être inscrite au calendrier romain en 1727 sous le titre des Sept Douleurs de la Vierge Marie. De leur côté, les Servites avaient obtenu en 1667 une fête identique le dimanche après l'Exaltation de la Croix. Au retour de son exil en France et en souvenir des malheurs de l'Église depuis la Révolution de 1789, Pie VII inscrivit la fête en 1814 au calendrier romain. En 1913, saint Pie X la fixa au 15 septembre. Cela faisait deux fêtes identiques.

Le calendrier de 1969 a conservé, comme mémoire, la fête du 15 septembre, en modifiant son titre : ce ne sont plus les sept douleurs de Marie que l'on célèbre, mais Marie elle-même, pénétrée de douleur.

C'est encore la dévotion médiévale qui est à l'origine de la mémoire de Notre-Dame du Rosaire. La prière du Rosaire, qui remonte au moins au xii^e siècle, est devenue, grâce à l'ordre dominicain, la dévotion la plus populaire de la chrétienté d'Occident et c'est toute la chrétienté qui s'unit au pape dominicain saint Pie V pour obtenir de Marie, par la récitation du Rosaire, la victoire de Lépante sur les Turcs, le 7 octobre 1571. La fête, établie en 1573 en action de grâce, dans les églises qui disposaient d'un autel du Rosaire, fut étendue au calendrier romain en 1716 et célébrée le premier dimanche d'octobre. Saint Pie X la fixa en 1913 au 7 octobre. Le calendrier de 1969 l'a conservée à cette date, comme mémoire, en modifiant toutefois son titre : ce n'est pas le Rosaire qui en est l'objet, mais la Vierge elle-même que l'on prie à travers le Rosaire. La piété des chrétiens s'est attachée, depuis les temps anciens, à s'adresser à Marie comme à une Reine (*Salve, Regina, Ave, Regina cœlorum, Regina cœli...*), mais ce n'est qu'en 1954 que Pie XII institua une fête de Marie Reine, en la fixant le 31 mai, en clôture du mois de Marie, ce qui dénote son caractère dévotionnel. Les rédacteurs du calendrier de 1969 ont préféré une autre date, l'octave de l'Assomption, le 22 août, qui relie plus clairement la royauté de la Vierge Marie au mystère de son Assomption : elle permet de « contempler ainsi celle qui siège auprès du Roi des siècles, qui brille comme une Reine, et qui intercède comme une Mère^[7]. »

Restent enfin au calendrier de 1969 quatre mémoires facultatives. Dans *Marialis cultus*, Paul VI a soin de les présenter discrètement : elles peuvent être liées à des circonstances locales, mais largement répandues et objet de nombreuses études (Notre-Dame de Lourdes, Dédicace de Sainte-Marie Majeure), ou elles ont leur origine dans une famille religieuse particulière, mais ont pris une telle diffusion qu'on peut dire qu'elles appartiennent à toute l'Église (Notre-Dame du Mont Carmel), ou encore elles témoignent d'une inclination qui s'est développée dans la piété de notre époque (le Cœur Immaculé de Marie).

La dédicace de Sainte-Marie Majeure est la plus ancienne des quatre : le 5 août est l'anniversaire de la dédicace de la basilique élevée à Rome au lendemain du Concile d'Éphèse et consacrée par le pape Sixte III (432-440), comme l'indiquait l'inscription aujourd'hui disparue : *Virgo Maria, tibi Sixtus nova templa dicavi*. Mais cet anniversaire demeura purement local (les calendriers du Latran et du Vatican l'ignorent au xii^e siècle), jusqu'au xiv^e siècle. C'est l'époque où la légende se répandit d'une chute miraculeuse de neige en plein été pour délimiter le plan de la future basilique, ce qui valut à la fête, inscrite au calendrier romain par saint Pie V en 1568, le titre de Dédicace de Sainte-Marie-aux-Neiges. Elle a retrouvé en 1969 son titre initial.

Le 16 juillet, la mémoire de Notre-Dame du Mont Carmel fut d'abord, et longtemps, une fête d'ordre : les Carmes l'instituèrent entre 1376 et 1386 en souvenir de l'approbation de leurs constitutions par Honorius III en 1216. Le jour choisi rappelle celui où, selon la tradition carmélitaine, le général de l'ordre, saint Simon Stock, aurait bénéficié en 1251 d'une apparition de la Vierge Marie, qui lui aurait remis le scapulaire. La dévotion au scapulaire se répandit dans diverses régions d'Europe et, en 1726, Benoît XIII inscrivit la fête au calendrier romain. Fête de dévotion et fête d'un ordre religieux, elle aurait pu être réservée aux Carmes, comme celle de Notre-Dame de la Merci, le 24 septembre, est maintenant réservée aux Mercédaires. En 1960, les deux avaient été réduites à une simple commémoration.

Le 11 février, la mémoire de Notre-Dame de Lourdes rappelle la première apparition de « La Dame » à Bernadette en 1858, avant qu'elle ne révèle son nom le 25 mars suivant : « Je suis l'Immaculée Conception ». Devant l'afflux incessant et international des pèlerins, devant le nombre des guérisons obtenues, saint Pie X voulut faire un geste de bienveillance en instituant en 1907 une fête de l'Apparition de la Bienheureuse Vierge Marie Immaculée, que Léon XIII avait déjà accordée au diocèse de Tarbes en 1890. Le titre pouvait laisser penser que l'Église authentifiait une révélation privée. Il est devenu, plus sobrement, en 1969 : Notre-Dame de Lourdes^[8]. Mais fallait-il maintenir cette fête, même simplement comme mémoire facultative ? Depuis Lourdes, d'autres lieux d'apparition sont désormais mondialement connus : Fatima, Guadalupe... Maintenir Lourdes, c'était inviter d'autres à se placer aussi sur le calendrier, ce qui n'a pas manqué.

Dernière venue sur le calendrier romain, la mémoire du Cœur Immaculé de Marie. La dévotion au Cœur de Marie est due à la piété ardente de saint Jean Eudes, qui publia en 1641 un « Office du très Saint Cœur de la Mère de la belle dilection », qu'il fixa en 1646 au 30 octobre, en 1647 au 8 février. Au cours des siècles suivants, la plupart des diocèses de France le suivirent, soit en ajoutant à la fête du Sacré Cœur une

mémoire au Cœur de Marie, soit en fêtant ensemble les deux Cœurs. Nourri de cette dévotion, le pape Pie XII, le 8 décembre 1942, en pleine guerre mondiale, consacra le genre humain au Cœur Immaculé de Marie et le 4 mai 1944 en institua la fête, en la fixant au jour octave de l'Assomption. Dans la révision du calendrier, elle est devenue une mémoire mobile, le lendemain de la fête du Sacré Cœur, ce qui la ramène à ses sources. Elle aurait pu, tout aussi bien, être supplée par une messe votive.

L'équilibre du calendrier romain rénové en 1969 était délicat et demeure précaire. C'est ainsi que la mémoire facultative du Cœur Immaculé de Marie est devenue obligatoire vers 1997. À la mémoire de Notre-Dame de Lourdes se sont ajoutées le 18 décembre 2001 celle de Notre-Dame de Fatima (le 13 mai), et celle du Saint Nom de Marie (le 12 septembre), le 28 septembre 2002, celle de Notre-Dame de Guadalupe (le 12 décembre). Enfin, l'édition de 2002 du Missel présente, le vendredi avant les Rameaux, une seconde collecte, qui rappelle celle des Sept Douleurs. Il faut noter encore que la troisième édition du Missel (2002) contient parmi les messes votives une messe du Saint Nom de Marie, encore différente de la mémoire du 12 septembre.

Les formulaires du Missel

Les formulaires du Missel sont présentés dans l'ordre du calendrier, quel que soit le degré de célébration, puisque leur réfection provient des mêmes groupes de travail^[9].

1^{er} janvier. Solennité de Sainte Marie, Mère de Dieu

Le formulaire renouvelé en 1970 est bien entendu centré sur la Vierge Marie, mais demeure quelque peu composite. S'il s'ouvre sur le *Salve, sancta Parens* de Sedulius († v. 450), la seconde antienne d'introït reprend celle de la messe de l'aurore de Noël, ce qui est assez peu heureux : même avec un *hodie* le texte est au futur. L'antienne de communion convient bien au début de l'année, avec le Christ au centre du temps, mais la Vierge Marie n'y a pas de place. On aurait pu doubler cette antienne par *Beata viscera* du Commun. La collecte antique^[10], qui s'était maintenue à travers les changements de formulaire, est heureusement conservée. De même la *Super oblata*^[11], moyennant une mention du jour, et la postcommunion, qui s'inspire d'un texte du Sacramentaire gélasien^[12], évoque d'un mot, ce que souhaitait Paul VI, la double maternité de Marie (mère du Christ et mère de l'Église), comme le faisait déjà dans la secrète du 14 août le Missel parisien de 1738 : « *quae et carne mater Christi, et caritate mater nostra est...* ».

La préface, dont la source se trouve en supplément du sacramentaire grégorien^[13], magnifie la maternité divine de Marie : « gardant pour toujours la gloire de sa virginité, elle a donné au monde la lumière éternelle, Jésus Christ, notre Seigneur ».

2 février. La Présentation du Seigneur

Redevenue fête du Seigneur en 1969 comme à ses origines, la fête de la Présentation du Seigneur ne mentionnait la Vierge Marie que dans la postcommunion^[14], assez incolore pour qu'on la retrouve aussi bien le samedi des Quatre-Temps d'Avent que le dimanche *in albis*. À la suite du Missel de Paris^[15], la postcommunion actuelle reprend celle du Sacramentaire grégorien^[16], qui parle du vieillard Siméon, non de la Mère de Jésus. La collecte est demeurée la même qu'au Missel précédent et au Sacramentaire grégorien^[17], mais la *Super oblata* et la préface sont nouvelles. Elles parlent bien de celui qui est présenté et qui s'offre, mais il n'aurait pas été superflu de dire que c'est la mère qui présentait son enfant^[18].

11 février. Notre-Dame de Lourdes

Le formulaire complet de 1907 a cédé la place à une seule collecte, reprise de l'ancienne postcommunion du 14 août. Comme elle se trouve également dans un des formulaires du Commun, il aurait été bon de pouvoir, comme auparavant, prier pour obtenir la santé de l'âme et du corps (*salutem mentis et corporis*, coll., *corporis et animae sanitatem*, secrète), double demande de tous les pèlerins de Lourdes.

25 mars. L'Annonciation du Seigneur

Comme le 2 février, l'Annonciation est fête du Seigneur, mais indissociablement aussi fête de la Vierge Marie. Le formulaire actuel concentre l'attention tour à tour sur le Christ et sur sa Mère. L'introït[19] exprime l'acte d'obéissance du Verbe à son Père, au moment d'entrer dans le monde[20]. Des trois anciennes oraisons, seule subsiste la secrète[21], qui devient postcommunion et que remplace une composition nouvelle. L'ancienne collecte se retrouve dans le Commun, pour le temps de l'Avent. La nouvelle, même composite puisqu'elle reprend en partie le début de l'ancienne[22] et y ajoute deux textes de saint Léon, affirme avec la clarté vigoureuse de ce docteur de l'Incarnation que Dieu, se faisant homme, a pris une chair véritable dans le sein de Marie (*Ep.* 123, 2) et rappelle au chrétien sa dignité, qui le fait participer à la nature divine (*Serm.* 21, 3). Le joyau de cette messe est assurément la préface, qui s'inspire d'un texte mozarabe[23] : le Christ « pour sauver les hommes devait naître parmi les hommes » et Marie l'« accueille par la foi, lui qu'elle porte avec tendresse dans sa chair ».

On sait que le comput antique plaçait l'Annonciation non seulement à neuf mois de Noël, mais comme l'anniversaire de la création, de l'incarnation et de la passion du Christ[24]. On peut regretter de ne plus trouver l'écho de cette vieille computation et de cette présentation unifiée de tout le mystère du Christ avec la disparition de l'ancienne postcommunion – réservée maintenant au 7 octobre – qui évoquait d'un seul tenant l'Incarnation et la Passion[25].

31 mai. La Visitation de la Vierge Marie

L'ancien formulaire se contentait de reprendre celui du 8 septembre en remplaçant Nativité par Visitation. La messe actuelle est plus directement appropriée à la fête. D'un bout à l'autre, elle chante la joie de Marie, à travers l'introït, repris de l'ancienne messe de vigile de l'Immaculée Conception (1863) et le *Magnificat* à la communion, soit Lc 1, 48-49 (texte latin), soit Lc 1, 46-47 (texte français, peut-être mieux indiqué pour exprimer l'exultation de la louange de Marie). C'est le même écho que l'on retrouve à la fin de la collecte, empruntée en partie au Missel de Braga de 1924, et au début de la postcommunion, inspirée du Missel de Paris de 1738[26] : le *Magnificat* est parfaitement appliqué à l'Église au moment de la communion. C'est encore du Missel de Paris que provient la *Super oblata*[27].

Samedi de la 3^e semaine après la Pentecôte. Le Cœur Immaculé de Marie

Le formulaire, pourtant récent (1944), a été en partie renouvelé. L'introït précédent a été laissé de côté : il était difficile de voir en Marie le trône de la grâce[28] : on a préféré un verset de psaume[29] qui exprime déjà la joie du *Magnificat*. La collecte a été allégée : au lieu de répéter deux et même trois fois le mot *Cor*, on demande maintenant de devenir le Temple de la gloire de Dieu, de même que le Cœur de Marie a été une demeure digne du Saint-Esprit. La *Super oblata* demeure générale : elle est un arrangement d'une oraison du Sacramentaire de Vérone pour une fête de martyr[30]. Après une antienne de communion[31] qui évoque le cœur de Marie méditant les événements de l'enfance de Jésus, la postcommunion, composée à partir de quelques textes anciens[32] et de Jn 1, 16, demande d'avoir part, comme Marie, à la plénitude de la grâce de Dieu.

16 juillet. Notre-Dame du Mont Carmel

Le formulaire précédent était manifestement propre à un ordre religieux. L'actuel se réduit à une collecte empruntée en partie à la messe gélasienne de la Nativité de Marie[33] ; elle se termine par un emprunt à l'ancienne collecte de sainte Catherine[34], mais le mont Sinaï est remplacé par le mont Carmel.

5 août. Dédicace de la basilique de Sainte-Marie Majeure

L'ancien missel romain se contentait de renvoyer au Commun de la Vierge Marie, ce que fait aussi le Missel actuel, y compris la collecte[35], qui a l'avantage de nommer la Vierge Marie sous le titre *Genetricis Filii [Dei]*, qui est l'équivalent latin du *Theotokos* acclamé à Éphèse en 431, soit peu avant la dédicace de Sainte-Marie Majeure.

15 août. L'Assomption de la Vierge Marie

Le formulaire de la veille au soir de l'Assomption remplace avec bonheur l'ancienne messe de vigile, où seule la secrète faisait une allusion discrète à la fin de la vie terrestre de Marie (*quam idcirco de praesenti saeculo transtulisti*). La messe actuelle est une messe festive, avec un formulaire exprimant très explicitement l'assomption de Marie : l'introït combine harmonieusement trois antiennes[36], avec comme point de départ le Psaume 86, 3. D'emblée l'exaltation de la Vierge Marie est associée au triomphe du Christ. La collecte, empruntée au Bréviaire de Cluny de 1686, met en contraste l'humilité de Marie et son exaltation[37] et souligne le lien entre l'assomption de Marie et sa maternité divine. La *Super oblata* est empruntée au Missel ambrosien, qui lui-même l'a adaptée soit du Sacramentaire de Vérone[38], soit du Sacramentaire gélasien qui l'appliquait à sainte Cécile[39]. Comme dans l'ancienne messe de vigile, l'antienne de communion fait écho à l'évangile[40] : le mystère de ce jour est l'aboutissement de la maternité divine de Marie. La postcommunion n'est autre que celle de l'ancienne messe du 15 août[41], où le terme Assomption a remplacé le simple *festā* dont se contentait le pape au VIII^e siècle[42].

La messe du jour de l'Assomption reprend celle qui fut composée à la suite de la proclamation du dogme en 1950, et qui remplaçait un formulaire à vrai dire incolore : en dehors des antiennes et, on vient de le voir, dans la postcommunion, rien ne parlait de l'Assomption, sinon une expression où l'on pouvait entendre la mort de Marie (*quam etsi pro conditione carnis migrasse cognoscimus*). Le formulaire actuel ajoute seulement à celui de 1950 l'ancien introït, très populaire, *Gaudeamus*[43]. La collecte exprime le mystère de l'Assomption dans les termes mêmes de la définition dogmatique[44]. Aux deux messes de l'Assomption s'ajoute désormais une préface propre : composition nouvelle, qui a pu bénéficier de la Constitution *Lumen gentium* de Vatican II :

Si la Mère de Jésus, déjà glorifiée au ciel en son corps et en son âme, est l'image et le commencement de ce que sera l'Église en sa forme achevée, au siècle à venir, eh bien ! sur la terre, jusqu'à l'avènement du jour du Seigneur, elle brille, devant le peuple de Dieu en marche, comme un signe d'espérance certaine et de consolation[45].

On y retrouve aussi un écho de la collecte du 1^{er} janvier : *per quam meruimus auctorem vitae nostrae suscipere*, et, comme un lien entre la résurrection du Christ et la glorification de sa Mère, une allusion au Psaume 15, 10, que saint Pierre, dans les Actes 2, 27, applique au Christ. On pourra regretter la disparition, dans la liturgie romaine, de l'oraison *Veneranda*[46], l'ancienne collecte qui ouvrait la procession romaine du Forum à Sainte-Marie Majeure, oraison conservée en France jusque vers 1880 et citée par Pie XII en 1950 dans la bulle *Munificentissimus*. Il est vrai qu'elle n'hésitait pas à parler de la mort de Marie : *festivitas, in qua sancta Dei Genitrix mortem subiit temporalem*, souvenir du temps où le premier nom de la fête à Rome avait été *Dormitio*.

Les rédacteurs du Missel de 1970 auraient pu aussi s'inspirer de la belle postcommunion du Missel de Paris de 1738 :

Deus, glorificator humilium, qui beatam Mariam Virginem hodierna die super Angelos extulisti ; da nobis coelesti pane in hac solemnitate nutritis, ut ejus imitatione nosmetipsos in omnibus humiliantes, a te exaltari mereamur[47].

22 août. La Vierge Marie Reine

Composée quatre ans après celle du 15 août, la messe de 1954, placée le 31 mai, ne brillait pas par l'originalité. Le formulaire actuel est moins disparate, même s'il fait appel à des pièces éparses. L'introït est, en partie, celui de la messe parisienne de l'Assomption *Astitit Regina*[48] : d'emblée Marie est présentée

comme la Reine assise à la droite de son Fils, ainsi que le montre la mosaïque de l'abside de Sainte-Marie Majeure[49]. La royauté de Marie est d'ordre maternel : la collecte le rappelle, empruntée au Bréviaire ambrosien, de même que la *Super oblata*, provenant, du même Missel. L'antienne de communion qui servait d'antienne à *Magnificata*ux premières vêpres du 2 juillet, n'a pas de lien direct avec la royauté de Marie, et il en va de même de la postcommunion, tant il est vrai que la dévotion n'arrive pas toujours à trouver une expression liturgique adéquate.

8 septembre. Nativité de la Sainte Vierge Marie

L'ancien Missel romain avait conservé les oraisons du sacramentaire grégorien[50], assez incolores d'ailleurs pour pouvoir être réutilisées le 8 décembre comme le 2 juillet. La Nativité n'était évoquée d'un mot que dans la collecte et la secrète ; la postcommunion ne parlait même pas de la Vierge Marie et aurait pu servir pour n'importe quel saint.

Le formulaire actuel a conservé la collecte et la secrète précédentes[51], mais la postcommunion est nouvelle : inspirée de celle de Paris de 1738[52], elle exprime l'exultation de l'Église devant la Nativité de Marie, « qui fit lever sur le monde l'espérance et l'aurore du Salut[53]. » Joie dont témoigne déjà l'introït, composé de deux parties d'antiennes de la fête[54]. L'antienne de communion, qui évoque la Vierge qui enfante, n'a qu'un rapport indirect avec la fête de la Nativité[55].

15 septembre. Notre-Dame des Douleurs

Le formulaire adopté en 1814, celui des Servites, se ressentait fortement de la piété doloriste de ses origines, et d'une déficience liturgique sérieuse. L'introït avait, en guise de psaume, un verset de l'évangile, et la mélodie ne valait pas mieux, mettant en relief non pas la Mère de Jésus, mais Marie de Cléophas. La collecte, adressée au Christ, reprenait en l'abrégeant la longue collecte de la fête parallèle du vendredi de la Passion. On avait oublié ce qu'est un graduel, ou un trait. Un tel formulaire avait besoin d'être profondément remanié.

Le formulaire actuel reprend comme introït la prophétie du vieillard Siméon à Marie[56], reliant ainsi l'annonce à la réalisation. La collecte part de la scène de Marie au pied de la croix pour associer l'Église à la passion du Christ, appelée elle aussi, comme Marie, à partager la gloire de la résurrection. La séquence *Stabat Mater*, une des rares compositions de ce genre à entrer dans le Missel romain, était un chant populaire de Jacopone de Todi au xiii^e siècle, qui n'a reçu sa facture de séquence qu'au xix^e siècle par la grâce musicale d'un moine de Solesmes. La *Super oblata* rappelle que c'est au Calvaire que la maternité de Marie s'est étendue à tous les membres du Corps du Christ, l'Église, qui allait naître de son côté ouvert. L'antienne de communion[57] invite à la joie « si nous avons part aux souffrances du Christ ». La postcommunion emploie le mot « compassion » traditionnel pour évoquer cette fête, pour rappeler qu'il nous « reste à souffrir des épreuves du Christ pour son Corps qui est l'Église[58] ». Dans l'ensemble, l'aspect doloriste a fait place à la dimension ecclésiale de la souffrance, unie à la douleur de Marie.

7 octobre. Notre-Dame du Rosaire

La messe du Rosaire avait gardé les oraisons datant de son inscription au Missel romain en 1716. Léon XIII avait remplacé les autres textes par ceux du Missel dominicain. Le formulaire actuel s'ouvre sur l'*Ave Maria*, ce qui est tout naturel pour une fête axée sur la récitation du Rosaire. La postcommunion, qui se trouvait à la fête de l'Annonciation jusqu'en 1970, est devenue ici la collecte : cela peut se comprendre puisqu'elle relie les mystères joyeux (l'Annonciation), douloureux (la Passion et la Croix), et glorieux (la Résurrection), mystères qui étaient repris dans la secrète et qui sont désormais évoqués globalement. Alors que l'antienne de communion[59] reprend l'annonce de l'ange, la postcommunion, inspirée du Missel parisien de 1685 à la messe de la Vierge Marie aux samedis du Temps pascal[60], évoque l'Eucharistie, annonce de la mort et de la résurrection du Christ, et gage de notre propre résurrection si nous avons part, comme Marie, aux souffrances du Christ.

21 novembre. Présentation de la Vierge Marie

L'ancienne collecte, seul texte propre à cette fête depuis 1604, évoquait la présentation en ce jour de la Vierge Marie au Temple, dernier écho des récits apocryphes qui avait valu à la fête d'être supprimée par saint Pie V, alors que leur visée était de souligner la virginité de Marie. La collecte actuelle, adoptée du Missel ambrosien, laisse de côté cet aspect et se contente de demander d'avoir part à la plénitude de grâce de Marie. Le texte français ajoute – et c'est heureux – : « le bonheur de vivre dès maintenant en la présence de Dieu », formule où l'on peut, si l'on veut, voir un lointain écho du Protévangile.

8 décembre. L'Immaculée Conception de la Vierge Marie

La proclamation du dogme de l'Immaculée Conception en 1854 provoqua un renouvellement complet du formulaire de la fête, mais pas tout de suite. Pie IX avait chargé Mgr Pacifici de composer un nouvel office. Celui-ci ne put s'y employer. Le pape nomma alors une commission, qui travailla avec lenteur (nous sommes à Rome !). Le pape dut mettre fin aux tergiversations de la commission et à d'incessantes corrections, et enfin en 1863, par un bref très énergique, imposait l'office et la messe composés par un prêtre de la Mission, don Marchesi. Le Missel de 1970 n'y a presque rien changé. L'introït est celui que le Missel de Paris de 1685 avait choisi pour la fête de sainte Geneviève^[61] : dans le langage poétique du prophète^[62], c'est la joie de Marie qui s'exprime, comme elle le fera dans le *Magnificat* : Dieu l'a, en effet, enveloppée du manteau de l'innocence, il l'a revêtue des vêtements du salut. La collecte est tout simplement la reprise de celle composée au xv^e siècle et d'une telle plénitude qu'elle fut reprise presque textuellement dans la définition dogmatique de 1854. La *Super oblata* établit un parallèle entre la préservation de Marie de tout péché et la libération de toute faute pour les chrétiens. La postcommunion affirme de nouveau la préservation singulière de Marie de la faute originelle, et demande pour nous la guérison des blessures de cette faute. L'antienne de communion de 1863 a été modifiée de façon malencontreuse, me semble-t-il. Sa finale reprend la finale de l'introït du 8 septembre : *quia ex te ortus est sol iustitiæ, Christus Deus noster*, alors que dans la finale de 1863 : *quia fecit tibi magna qui potens est*^[63], on pouvait lire l'objet de la fête.

La messe actuelle est dotée d'une préface propre. Texte nouveau, qui doit beaucoup à la Constitution de Vatican II *Lumen gentium* :

La Vierge Immaculée, *préservée de toute tache de la faute originelle* [...] Tandis que *l'Église* a déjà atteint dans la très bienheureuse Vierge la perfection, par quoi elle est *sans tache et sans ride*, les fidèles tâchent encore de croître en sainteté en triomphant du péché. Aussi lèvent-ils les yeux vers Marie : elle brille comme un *modèle de vertu* pour toute la communauté des élus^[64].

Le texte égrène d'autres termes qu'emploie la liturgie : *gratia plena, advocata nostra, Agnus redemit oves, Christus innocens...*

Dimanche dans l'octave de la Nativité. La Sainte Famille de Jésus, Marie et Joseph

Le formulaire introduit dans le Missel en 1921, et déjà auparavant en 1893 dans la section « *pro aliquibus locis* », était marqué par une déficience liturgique imputable à la fin du xix^e siècle : la fête liturgique avait moins pour objet de célébrer un mystère que de fournir un exemple, de montrer dans la Sainte Famille de Nazareth le modèle de vie familiale pour les chrétiens. La messe actuelle, rapprochée de Noël dans la date de la fête, a l'avantage de montrer dès l'introït les trois personnages de la Nativité : Marie, Joseph et l'enfant couché dans la crèche. Si les oraisons, même la collecte nouvelle, ont gardé un aspect assez marqué d'exemple à suivre, l'antienne de communion a soin de souligner l'aspect humano-divin de l'Incarnation.

Ressourcement dans les formulaires ? Assurément. Progrès ? Oui, et qui ne date pas de l'après-Concile. Qui pourrait regretter de ne plus célébrer par exemple l'Assomption avec des oraisons qui n'en parlent pas, avec un évangile où Marie, Mère de Jésus, n'est pas même nommée ? Et pourtant, le

changement datait du pontificat de Pie XII. Personne ne peut dire ce qu'il en aurait été s'il n'y avait pas eu, avec le Concile, comme un coup de fouet pour faire aboutir rapidement une rénovation réfléchie et attendue des messes mariales.

Le Lectionnaire

Les lectures bibliques du Missel tridentin constituaient un ensemble assez pauvre. Si on y trouvait dans l'évangile les divers épisodes où intervient la Mère de Jésus, la première lecture était presque toujours prise dans les livres de Sagesse. Ainsi, le chapitre 24 de l'Écclésiastique revenait six fois, le chapitre 8 des Proverbes trois fois. À part un bref passage de l'Apocalypse le 11 février, aucun autre texte du Nouveau Testament n'était lu, en dehors de l'évangile. Des évangiles eux-mêmes, le récit de l'Annonciation revenait cinq fois et autant l'acclamation de la femme anonyme[65].

Le lectionnaire du Missel, publié en 1969, marque un progrès indéniable souligné par Paul VI : L'augmentation numérique [des lectures] s'est accompagnée d'une critique sereine, puisqu'on a retenu seulement les lectures qui, en raison de l'évidence de leur contenu ou des indications d'une exégèse attentive, confirmée par les enseignements du Magistère ou par une solide Tradition, peuvent être considérées, même d'une manière différente et selon des degrés divers, comme ayant un caractère marial[66].

Les évangiles choisis sont tout d'abord ceux qui ont trait à Marie : la généalogie en Matthieu, l'Annonciation, la Visitation, la visite des bergers à la crèche, la circoncision, la présentation de Jésus au Temple, la fuite en Égypte, Jésus perdu et retrouvé, les noces de Cana, Marie au Calvaire..., mais aussi l'acclamation de la femme à l'adresse de Marie : « Heureux le sein qui t'a porté ! ». On sera peut-être surpris de voir le récit des noces de Cana[67] rappelé pour Notre-Dame de Lourdes, mais ce fut le premier miracle de Jésus sur l'intervention de sa mère et Lourdes est la cité des miracles. Par contre, nul ne regrettera de ne plus trouver pour l'Assomption l'évangile de Marthe et Marie[68].

L'Ancien Testament ne se résume plus à quelques textes sapientiaux. Les rédacteurs du Lectionnaire ont su tenir compte des indications de *Lumen gentium* :

Les livres de l'Ancien Testament décrivent l'histoire du Salut, où lentement se prépare la venue du Christ dans le monde. Ces documents des premiers âges, selon l'intelligence qu'en a l'Église à la lumière de la révélation parfaite qui devait suivre, mettent peu à peu en une lumière toujours plus claire la figure d'une femme : la Mère du Rédempteur[69].

Le livre de la Genèse apporte la première annonce de la Rédemption[70] et la promesse d'un descendant à Abraham[71]. Le 1^{er} livre de Samuel rapporte le don qu'Anne fait à Dieu de son enfant[72], prélude de la présentation par Marie de Jésus au Temple. Le 1^{er} livre des Chroniques[73] montre dans le transfert de l'Arche d'Alliance dans le Temple par le roi David une préfiguration de la montée de Marie dans le Temple du ciel à son Assomption. Les prophètes sont plus largement représentés. Ce sont les textes relatifs à l'Emmanuel : Isaïe 7, 10-14 pour l'Annonciation, 9, 1-6 pour Marie Reine, Michée 5, 1-4 pour la Nativité de Marie, Sophonie 3, 14-18 pour la Visitation et Zacharie 2, 14-17 pour Notre-Dame du Mont Carmel. C'est encore la joie messianique annoncée par la dernière partie du Livre d'Isaïe que l'on retrouve pour Notre-Dame de Lourdes[74] et pour le Cœur Immaculé de Marie[75]. La fête de la Présentation du Seigneur a gardé sa lecture prophétique traditionnelle[76], qui ne parle pas de Marie, mais on est plus étonné d'avoir pour première lecture le 1^{er} janvier avec Nombres 6, 22-27, la bénédiction d'Aaron, qui s'applique au début de l'année et à la journée mondiale de la Paix, plutôt qu'à la solennité de la Mère de Dieu. Il est surprenant que l'on ait gardé un texte de sagesse, dans le livre des Proverbes (8, 22-31), précédemment au 8 décembre, maintenant au 21 novembre, car ce n'est pas sans ambiguïté : si Marie a été appelée siège de la Sagesse, c'est son fils, le Christ, qui est, et lui seul, la Sagesse éternelle de Dieu. Il est moins surprenant de lire pour la Sainte Famille l'exhortation à mener une vie familiale dans la ligne du quatrième commandement[77].

Le Nouveau Testament, presque inaudible à part les évangiles, a été mis fortement à contribution. Le passage des Actes des Apôtres montrant Marie en prière[78] avec les Apôtres est bienvenu pour Notre-Dame du Rosaire. Des lettres de saint Paul, il faut citer en premier lieu Ga 4, 4-7, où l'Apôtre rappelle

que le Fils de Dieu est « né d'une femme ». Texte capital, qu'on lisait déjà à Jérusalem au v^e siècle pour la fête de la *Théotokos*, et qui est lu maintenant le 1^{er} janvier et le 5 août. Deux passages de la 1^{ère} lettre aux Corinthiens sur la résurrection du Christ et la nôtre[79] sont lus à l'Assomption, triomphe de la Mère, associée intimement à la victoire de son fils sur la mort. De la lettre aux Romains[80], un passage, lu pour la Nativité de Marie, rappelle que Jésus est « l'aîné d'une multitude de frères » ; un autre passage invite à la joie et à la pratique de l'hospitalité, pour la Visitation. On est heureux de lire pour l'Immaculée Conception le texte de la lettre aux Éphésiens[81] sur la bénédiction dont Dieu nous a comblés dans le Christ, et que Marie a reçue en plénitude plus que toute autre créature. Ce sont des conseils pour une vie familiale dans la paix et dans la joie que la lettre aux Colossiens[82] rappelle aux parents et aux enfants, dans d'autres perspectives certes que celles d'aujourd'hui. La lettre aux Hébreux[83], lue pour Notre-Dame des Douleurs, introduit dans le mystère de la souffrance de Jésus, qui fut « cause de salut éternel pour tous ceux qui lui obéissent ». Un autre passage, lu pour la Sainte Famille, laisse entrevoir, à travers le sacrifice de son fils Isaac demandé à Abraham, un autre sacrifice, celui de Marie, qui devra offrir son Fils, « c'est pourquoi son fils lui fut rendu ; et c'était prophétique ». La 1^{ère} lettre de saint Jean[84] rappelle qu'il était réservé à Jésus, fils de Marie, de faire de nous des enfants de Dieu, en devenant notre frère. Enfin l'Apocalypse[85] évoque pour l'Assomption le signe eschatologique de la Femme revêtue du soleil et couronnée d'étoiles.

De la Genèse à l'Apocalypse, les textes bibliques désormais ne manquent pas pour nous permettre de contempler la place de la Vierge Marie dans le mystère du Salut de Dieu et, comme elle, de retenir tous ces événements et les méditer dans notre cœur.

La Bible, en proposant de manière admirable le dessein de Dieu pour le salut des hommes, est tout entière imprégnée du mystère du Sauveur et contient également, de la Genèse à l'Apocalypse, des références non équivoques à celle qui est Mère et associée du Sauveur [...]. Cette empreinte [...] exige par-dessus tout que le culte marial soit marqué par les grands thèmes du message chrétien : ainsi les fidèles, vénérant celle qui est le Siège de la Sagesse, seront-ils eux-mêmes illuminés par la lumière de la Parole divine et poussés à agir selon les préceptes de la Sagesse éternelle[86].

Conclusion

Les fêtes mariales actuelles, dans leur hiérarchisation, dans le contenu de leur formulaire, dans leur choix de lectures bibliques, dans leur lien avec le cycle annuel des mystères du Christ, présentent la confession de foi de l'Église dans le mystère de Marie. « La réforme postconciliaire, reconnaît Paul VI, et je ne saurais mieux dire que lui pour terminer, comme le souhaitait déjà le mouvement liturgique, a considéré sous une perspective très juste la Vierge dans le mystère du Christ et, en harmonie avec la Tradition, elle lui a reconnu la place particulière qui lui convient dans le culte chrétien, en tant que Mère de Dieu et associée du Rédempteur[87]. » « Parcourant les textes du Missel restauré, nous voyons comment les grands thèmes marials de l'euchologie romaine [...] y ont été accueillis en parfaite continuité doctrinale avec le passé, et aussi comment d'autres thèmes, nouveaux en un certain sens, ont été introduits, en non moins parfaite correspondance avec les développements théologiques de notre temps. Ainsi, par exemple, le thème Marie-Église est entré dans les textes du Missel, avec une variété d'aspects répondant à la variété des rapports qui existent entre la Mère du Christ et l'Église[88]. »

[1] Concile Vatican II, Constitution *Sacrosanctum Concilium* sur la sainte liturgie, (ci-après SC), n°1.

[2] SC, n°s 102 - 103.

[3] SC, n°s 102, 104, 107, 111.

[4] Voir *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, L., I, p. 376.

[5] Voir Évenou, J., « Des apocryphes à la liturgie », *Etudes mariales*, 2004, p. 201-221.

[6] Paul VI, Exhortation apostolique *Marialis Cultus*, n° 8.

[7] *Ibid.*, n° 6.

[8] B. M. V. de Lapurdo [1969], de Lourdes [1970].

[9] Dans cette section, on utilise les sigles suivants :

BR 1568 : *Breviarium Romanum*, ed. princeps (1568), réimpression, Città del Vaticano, 1999.
GV : Sacramentaire gélasien ancien : *Liber sacramentorum Romanae Ecclesiae ordinis anni circuli*, ed. L. Mohlberg, Roma, 1981.
H : Sacramentaire grégorien (Hadrianum), éd. J. Décréaux, *Le Sacramentaire de Marmoutier (...)*, Città del Vaticano, 1985.
LMS : *Liber Mozarabicus Sacramentorum*, éd. M. Férotin, Paris, 1912, réimpression Roma, 1985.
MP : *Missale Parisiense*, 1738, réimpression Roma, 1993.
MR 1570 : *Missale Romanum*, ed. princeps (1570), réimpression, Città del Vaticano, 1998 ;
MR 1962 : *Missale Romanum*, editio typica 1962, réimpression, Città del Vaticano, 2007.
Sp : Supplément au Sacramentaire grégorien, éd. J. Décréaux, *Le Sacramentaire de Marmoutier (...)*, Città del Vaticano, 1985.
Ver : *Sacramentarium Veronense*, ed. L. Mohlberg, Roma, 1955.

[10] H, 82 ; GV, 993.

[11] Ver, 1006.

[12] GV, 1262.

[13] Sp, 1652.

[14] H, 126.

[15] MP 2384.

[16] H, 127.

[17] H, 124.

[18] Il ne manquait pas d'exemples dans les missels diocésains français, comme celui de Cahors de 1760 : « Qui, Virgine matre legi humiliter obediente, voluit ipse, sancta et innocens hostia, secundum legem tibi in Templo praesentari... »

[19] He 10, 5-7.

[20] Le missel ambrosien préfère mettre ce texte pour la fraction.

[21] H, 142.

[22] H, 140.

[23] LMS, 14.

[24] Voir Talley, Th. J., *Les origines de l'année liturgique*, Cerf, 1990, p. 107-113, surtout cette citation d'un traité *De solsticiis* : « Donc notre Seigneur fut conçu le huit des calendes d'avril, au mois de mars, jour qui est celui de la Passion du Seigneur et de sa Conception. Car c'est au même jour qu'il a été conçu et qu'il a souffert sa Passion ». Le plus ancien calendrier liturgique de Paris vers 1380, porte le 25 mars : *Annunciatio Dominica, duplum. Adam plasmatum, Christi [sic] passus.*

[25] *Christi Filii tui incarnationem cognovimus, per passionem eius et crucem ad resurrectionis gloriam perducamur*, H, 143.

[26] MP, 2883.

[27] MP, 2881.

[28] He 4, 16.

[29] Ps 32, 6.

[30] Ver, 1.

[31] Lc 2, 10.

[32] Comme Ver, 793.

[33] GV, 1016.

[34] MR, 1960, 5441.

[35] H, 662.

[36] Ant. de communion du 8 décembre, 5^e ant. des laudes du 7 octobre, ant. du *Magnificat* des 2^e vêpres du 15 août.

[37] Voir Lc 1, 48-52.

[38] Ver, 331.

[39] GV, 1060

[40] Voir Lc 11, 27.

[41] MR, 1570, n. 3107.

[42] H, 664.

[43] Encore que ce soit un emprunt à la messe de sainte Agathe.

[44] *Immaculatam Deiparam semper Virginem Mariam, expleto terrestri vitae cursu, fuisse corpore et anima ad caelestem gloriam assumptam ; coll. : immaculatam Virginem Mariam, Filii tui Geneticem, corpore et anima ad caelestem gloriam assumpsisti.* On remarquera que l'expression *expleto terrestri vitae cursu*, volontairement ambivalente, n'apparaît pas dans la collecte.

[45] Lumen Gentium, n°68.
[46] H, 661.
[47] MP, 3215.
[48] MP, 3205.
[49] Il aurait fallu ajouter *Deus*, comme à Paris, pour rendre compréhensible le *a dextris tuis*. Le texte français le fait, en ajoutant une allusion à Lc 1, 48, mais en édulcorant la somptuosité du Psaume 44.
[50] H, 681, 682,683.
[51] H, 681, 682.
[52] MP, 3375.
[53] On aurait aussi bien pu adopter la belle collecte de Paris (MP, 3366), provenant elle-même du Bréviaire de Cluny de 1686 : elle rappelait le dessein du salut universel de Dieu (voir Ép 1, 5 et 2 Cor 5, 19) et la place unique qu'y occupe Marie. De même la secrète (MP, 3373), montrant en Marie l'aurore naissante du salut, qu'opèrera le soleil de justice, le Christ.
[54] 5^e ant. de Laudes et ant. de *Magnificat*.
[55] Le Missel de Paris avait préféré l'antienne du 1^{er} dimanche de l'Avent : « Le Seigneur donnera son bienfait et notre terre donnera son fruit » (MP, 84, 13).
[56] Lc 2, 34-35.
[57] 1 P, 4-13.
[58] Voir Col 1, 24.
[59] Lc 1, 31
[60] MP, 4300.
[61] MP, 2175.
[62] Is 61, 10.
[63] Voir Lc 1, 49.
[64] *Lumen Gentium*, n^{os} 59 et 65.
[65] Lc 11, 27-28.
[66] Marialis Cultus, n°12.
[67] Jn 8, 1-11.
[68] Lc 10, 38-42.
[69] Lumen Gentium, n°55.
[70] Gn 3, 9-15, 20.
[71] Gn 15, 1-21, 3.
[72] 1 S 1, 20-28.
[73] 1 Ch 15, 3-4, 15-16 ; 16, 1-2.
[74] Is 66, 10-14.
[75] Is 61, 9-11
[76] Malachie 3, 1-4.
[77] Si 3, 2-6 ; 12-14.
[78] Ac 1, 12-14.
[79] 1 Co 15, 54-57 et 15, 20-26.
[80] Rm 8, 28-30 et 12, 9-16.
[81] Ep 1, 3-6, 11-12.
[82] Col 3, 12-21.
[83] He 5, 7-8 et 11, 8, 11-12, 17-19.
[84] 1 Jn 3, 1-2, 21-24.
[85] Ap 11, 19 ; 12, 1-6, 10.
[86] Marialis Cultus, n°30.
[87] Marialis Cultus, n°15.
[88] Marialis Cultus, n°11.